

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020**

**203x20**

### **EXONERATION DE PAIEMENT DES MENSUALITES** **NOVEMBRE/DECEMBRE 2020** **CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS MUNICIPAL, CALM**

Par délibération 204X18 du 02 octobre 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du Centre d'animation et de loisirs municipal, le CALM.

Il convient de préciser que le versement des cotisations par les usagers s'effectue en début de trimestre auprès du régisseur de recettes.

Par arrêté préfectoral du 17 Octobre 2020, en raison de la crise sanitaire Covid-19, il est signalé que les salles de sport sont interdites au public majeur.

En conséquence, le CALM est fermé aux adhérents depuis le 01 novembre 2020. Il est proposé au Conseil municipal d'exonérer les adhérents du CALM du paiement des mois de novembre et décembre de l'année 2020 et de n'encaisser que le mois d'octobre 2020 soit 22€ (le trimestre s'élevant à 66€).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

- AUTORISE l'exonération des mois de novembre et décembre pour les adhérents du CALM
- AUTORISE l'encaissement de 22€ représentant le mois d'octobre 2020
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI